

LE PUBLICISTE.

DUODI 2 Fructidor, an VI.



Combat à Milan d'un combat dans la Méditerranée entre plusieurs vaisseaux anglais et quatre frégates espagnoles. — Nombreux conseils tenus à Turin pour le renvoi de plusieurs ministres du roi de Sardaigne. — Réponse définitive des ministres français à la dernière note de la députation d'Empire. — Séances du corps législatif bavarois. — Rapport et projet de résolution sur le droit de successibilité des enfans naturels.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois & de 45 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux souscripteurs sans augmentation de prix, dans des suppléments qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, sans déduction de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulins, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

ITALIE.

De Milan, le 21 thermidor.

On rapporte ici un événement malheureux, mais qui mérite confirmation. On dit que des vaisseaux anglais ont été attaqués, dans la Méditerranée, quatre frégates espagnoles, un d'entr'eux, le vaisseau le *Lion*, s'est séparé d'une d'elles, & l'a amenée devant Naples, où on raconte que la cour s'est beaucoup rejouie, en voyant vainqueur.

On prétend aussi que le roi des Deux-Siciles vient de quitter l'entrée de ses états aux Français, & qu'il se propose de faire la guerre aux Romains.

Le général divisionnaire Magdonal, qui commandoit dans le Nord, commande à Rome, à la place du général Ant-Cyr. Le général de brigade Lusca, qui commandoit provisoirement cette ville, est à Macerata.

Le corps législatif romain est arrivé au terme de ses sessions, & a commencé ses vacances de quatre mois, prescrites par la constitution.

On dit ici que l'escadre française est arrivée à Alexandrie. Environ deux ou trois cents insurgés piémontois fait sonniers par les troupes royales, ont été relâchés, & sont arrivés à Milan.

Le général Dombrowski, commandant des Polonais, est à Rome, est passé ici, & se rend auprès de son ami & son compatriote Kosciusko, qu'il va voir à Paris.

De Turin, le 21 thermidor.

La situation des Français & de leurs amis est maintenant ce qu'elle doit être dans un pays allié & auprès d'un gouvernement dont la république protège l'existence : ils sont respectés & considérés.

La position de la cour est toujours très critique ; mais elle cherche sa consolation dans de grandes démonstrations religieuses. Elle s'est résignée & a mis sa confiance dans la main du directoire français.

Il se tient de nombreux conseils. Le renvoi de plusieurs ministres dénoncés par les agens français y est discuté & va

probablement avoir lieu. Adami, de Thaon, Solaro & quelques autres seront écartés. Le choix de leurs successeurs n'est pas encore arrêté ; on veut des hommes attachés au gouvernement actuel & agréables au gouvernement français.

Le procès commencé contre les crimes exercés dans le comté de Nice & en Piémont par les barbets & leur chef Contin, se poursuit avec vigueur. Colin, frere de celui dont on a annoncé l'arrestation & qui est à la citadelle, s'y est aussi rendu volontairement pour contribuer à sauver son frere, en faisant des révélations qui seront, dit-on, importantes.

Hier, on annonça au théâtre la piece intitulée : *Marie-Therese, ou la Diète des Palatins Hongrois*. (On sait que ces palatins jurèrent de mourir pour leur roi, Marie-Therese). La foule étoit grande ; les amis de la cour espéroient tirer parti de cette piece & des allusions qu'elle présente, pour échauffer les sentimens favorables au roi ; mais, à plusieurs passages de la piece, des huées & des sifflets se firent entendre. Un ordre du gouvernement défendit d'interrompre ; celui qui le portoit fut fort mal reçu par une partie des spectateurs. Le lendemain quelques perturbateurs furent cités aux tribunaux sur la désignation de la police : ils furent renvoyés après une admonestation.

La bonne conduite des Français, leur circonspection, leur discipline, ont dissipé la plupart des préventions excitées contre eux.

On a, dit-on, mandé tous les colonels des troupes suisses qui sont au service du roi de Sardaigne, pour leur proposer de licencier leurs corps, de quitter leur nom, de se dissoudre comme régimens suisses, & de se recomposer comme troupes piémontaises. Mais si ce projet a quelque réalité, il est difficile de compter sur le succès. Il y a trop de volontés à réunir ; & la république helvétique pourroit voir de mauvais oeil un pareil arrangement.

ALLEMAGNE.

D'Augsbourg, le 23 thermidor.

Voici la composition de l'état-major de l'armée impériale d'Italie :

Général en chef, le prince Charles ; après lui, le général de Vins. Le baron de Kerpen commande sur le Leck ; le général Keim, à Véronne ; Laudon, au Tyrol ; Elsniz, à Padoue ; Monfrault, à Venise ; & le prince Keuh doit venir à Trieste.

On mande d'Inspruck que l'archiduchesse Marie-Elisabeth a elle-même remis aux défenseurs du pays, les présens considérables en or & en argent qui leur avoient été promis. Il y a eu un grand repas de quarante couverts ; & le soir opera.

Les troupes françaises du Bas-Rhin marchent en avant vers l'Allemagne. Quelques bataillons ont occupé Friedberg & les environs.

Bulletin de Rastadt, du 27 thermidor.

Note définitive des plénipotentiaires français en réponse à la dernière de la députation de l'Empire.

« Les soussignés, ministres plénipotentiaires de la république française pour la négociation de la paix avec l'Empire, ont reçu la dernière note de la députation de l'Empire, qui leur a été communiquée, le 23 thermidor présent mois, par M. de Metternich, ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur.

» En rendant justice aux intentions de la députation de l'Empire, les soussignés ne sauroient dissimuler l'impression fâcheuse que sous plusieurs rapports, la note même a laissée dans leur esprit. Elle ne répond ni à leur juste attente, ni à l'idée qu'on doit se former de la sage prévoyance des plénipotentiaires de l'empire germanique. Ils exprimeroient sur-tout, bien difficilement, & ils s'abstiendront de qualifier le sentiment qu'ils ont éprouvé à la lecture du passage de cet écrit, où il est si étrangement question de l'article III de leur note du premier thermidor. Qui auroit pensé qu'après plus de vingt jours d'examen, après tant de séances employées sans doute à d'utiles délibérations on eût différé de se déclarer, on eût pu se taire sur un des articles le plus essentiel & le plus précis de cette note, & qu'il faut regarder comme irrévocable !

» Il est tems enfin que cet état de choses cesse ; que ces délais équivoques aient un terme. Le gouvernement français veut la paix : sa conduite a mis ses intentions à l'abri de tous les doutes. Mais il a épuisé, pour y arriver, tout ce qu'on pouvoit attendre de sa bonne volonté. Les dernières propositions que les soussignés ont faites en son nom sont les conditions de cette paix. Il n'y a donc plus matière à discussion, ni à retardement ; la députation doit se décider. Quelle ne consulte qu'elle-même ; qu'elle se livre à la droiture de ses intentions : son choix sera bientôt fait. Qu'elle réfléchisse bien qu'en aucun cas, ses délais & ses refus ne profiteroient pas à l'Empire, & que la voix publique en Allemagne approuvera toute détermination qui aura détourné pour jamais le fleau de la guerre.

» Les ministres plénipotentiaires de la république française ne pouvant que persister dans tout le contenu de leur note du premier thermidor, de celle du 4 messidor & précédentes, demandent itérativement à la députation de l'Empire une réponse cathégorique & décisive sur tous les points, qui y sont traités : ils l'attendent. Ils assurent M. de Metternich, ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur de leur considération la plus distinguée.

Rastadt, le 26 thermidor, an 6 de la république française.

Signés BONNIER, JEAN DEBRY.

Cette note a paru aujourd'hui. Il faut à présent une issue quelconque.

Les conférences entre le comte de Lehibach, comme ministre du roi d'Hongrie & de Bohême, & les ministres français continuent. On en conclut que toute espérance de paix n'est pas évanouie.

Les troupes française qui sont sur la rive droite du Bas-Rhin ont, à ce qu'on prétend, marché en avant, & imposé le pays trévirois à une forte contribution.

Il est arrivé ici aujourd'hui chez les ministres français un officier du douzième régiment de dragons avec un ordonnance, qui étoit porteur, dit-on, de dépêches importantes.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

De PARIS, le 1^{er} fructidor.

La loi du 17 thermidor, sur la célébration des fêtes des fêtes nationales a été le 29, proclamée dans Paris avec beaucoup d'appareil : elle a, dès hier, reçu son entière exécution ; & toutes les boutiques ont été fermées.

— Le général Baraguey-d'Hilliers ayant été destitué pour sa conduite sur la frégate *la Sensible*, a demandé au directoire d'être mis en jugement.

— Quelques personnes commencent à douter que l'exécution de Buonaparte ait été pour l'Égypte. Volney qui ne voit rien de bon dans ce projet, ne le croit pas. Le poète Arnault n'a quitté Buonaparte qu'à Malte, assure que, tout en gardant inviolablement son secret, le général sembleroit se moquer à bord de ceux qui lui supposoient cette destination.

Le bruit d'un combat naval se soutient, sans qu'on ait aucune espèce de certitude.

— On a l'air de croire à quelque prochain changement dans notre ministère, puisqu'on parle de démission.

— Si la guerre recommence en Italie, c'en est très probablement fait de la cour de Naples, qui paroît frappée d'un esprit de vertige.

— Le traité d'alliance avec la république helvétique n'est pas encore signé, comme l'avoient annoncé quelques lettres de Suisse. La signature paroît éprouver quelques difficultés de la part des deux négociateurs qui sont à Paris.

— Le général Lahoz, envoyé extraordinaire du directoire cisalpin à Paris, a adressé, le 30 thermidor, à son ministre des relations extérieures une lettre dans laquelle il lui demande à être présenté au directoire le 1^{er} mois courant. Il annonce que sa mission est « de déjouer une conspiration odieuse contre la constitution de son pays et de connaître le sentiment du directoire français sur la poignée de scélérats qui s'assemblent chez l'ambassadeur Trouvé, et qui composent le comité des innovateurs ».

Nous ignorons si Taleyrand-Périgord a répondu au général Lahoz ; mais nous pensons qu'il ne sera pas reçu qu'il ne l'a été jusqu'à présent.

— Caillard, notre ci-devant ambassadeur à Berlin, est arrivé hier à Paris.

— D'Hermand, ci-devant consul-général de la république, à Madrid, est aussi de retour ici.

— On va, dit-on, faire publier tous les marchés conclus au nom de la république, pour qu'on connoisse ceux qui ont donné lieu à de scandaleuses dilapidations.

— Le journal des *Francs* se seroit épargné la peine de se tort d'une assez longue dissertation contre nous, s'il avoit voulu faire attention, qu'en présentant ces journaux à la presse, nous n'avons nullement entendu ni approuver ni l'imprimer ; mais que, suivant notre usage sur tout ce qui s'imprime d'important dans le journal à-près officiel, nous nous bornons, sans y joindre aucune réflexion, à le rapporter comme la pensée officielle du gouvernement.

— « Prêts à reprendre la foudre que vous avez généreusement déposée, (a dit le général Joubert, le 10 août, à l'armée de Mayence qu'il commande) vous attendez depuis long-tems, dans l'attente de la force l'heureuse époque d'une paix, que votre gouvernement dicte aux puissances étrangères. Vous vous étonnez des longueurs d'un armistice incertain. Je vous entends murmurer d'un délai qui vous irrite : je vous vois à la veille de demander à grands cris le signal du combat !... »

» Tranquillisez-vous : le directoire veille au soin de votre repos & de votre gloire. Dans ce moment, des bataillons nombreux viennent s'unir à vous sur les bords du Rhin ; & dans peu l'olivier de la paix consolera votre patrie des maux de la guerre ; *ou la dernière heure des rois aura sonné !* »

— Le directoire a compris l'isle de Malte & ses dépendances dans le commandement de l'armée d'Italie.

— Le citoyen Méchin, commissaire du gouvernement à Malte, se dispose à s'y rendre.

— Depuis la prise de Malte, la Russie multiplie, plus que jamais, ses efforts & ses intrigues à Constantinople pour effrayer la Porte ottomane de nos projets dans l'Archipel, & former avec le Grand-Turc une étroite alliance. Elle espère y réussir à la faveur des alarmes dont elle a soin, de concert avec l'ambassadeur anglais, d'entourer le divan.

— On assure que les déserteurs sont très-nombreux dans les troupes autrichiennes depuis qu'il est question de guerre & qu'on en compte plus de mille par mois. On a été obligé de faire cerner les cantonnemens des corps qui sont en Bavière, & on fait pendre tous ceux qu'on prend, cherchant à s'enfuir.

— Le nouveau calendrier français est déjà adopté dans les républiques cisalpine & romaine. Il ne tardera pas à l'être dans la république ligurienne.

— Le vaisseau *le Monarque* est heureusement arrivé dans un des ports d'Espagne avec 8 millions de piastres, dont à-peu-près la moitié sont pour le roi, & le reste pour des maisons de commerce.

— Le brick *le Lodi* étoit entré, après son combat, à Citta-Vecchia. Il en est reparti le 6 thermidor, pour aller rejoindre Buonaparte.

— On publie que le cabinet autrichien a ordonné le séquestre de 30 millions de gouldes prêtés à la banque de Vienne par des Suisses, & d'interdire le paiement des lettres-de-change dues à ces derniers par ses sujets. On ajoute qu'il a pris sous sa protection les abbés de Saint-Gall, d'Einsidlan, & de plusieurs autres monastères qui se sont déclarés contre le nouvel ordre de choses. Il jette, dit-on, le masque au point de faire valoir de prétendus droits de suzeraineté sur les cantons suisses.

Tirage de la loterie nationale, du 1^r. fructidor.

41. 12. 1. 33. 5.

Commission militaire de la dix-septième division.

Jean-Baptiste Lecoq, âgé de 26 ans, natif de Dijon, se disant négociant, inscrit sur la liste des émigrés, a été aujourd'hui condamné à mort, pour être contrevenu à la loi du 19 fructidor. Il avoit déjà été condamné à la même peine, par contumace, pour fait d'assassinat commis sur la personne d'un représentant du peuple. Il étoit parvenu à se soustraire aux poursuites faites contre lui dans le département du Rhône ; mais il avoit été découvert à Paris, rue du Jour, dans le courant de la dernière décade. Il n'a pas démenti ses principes ; il s'est fait gloire

d'avoir servi les royalistes dans les contrées méridionales ; & le seul regret qu'il ait manifesté, a été de s'être laissé prendre, « parce que, disoit-il, en révolution, fût-on » accusé d'avoir volé les tours de Notre-Dame, il faut » droit encore s'évader ».

Dans le courant des débats, il a employé les sarcasmes les plus amers contre ses juges, & les a menacés d'un sort pareil à celui qu'il alloit subir.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Le ministre de la marine & des colonies prévient les citoyens porteurs de traites des colonies sur le trésor public, tirées avant le premier vendémiaire an 5, d'avoir à présenter lesdites traites au bureau de liquidation de l'arrière de son département, pour être liquidées conformément à la loi du 24 fructidor.

LITTÉRATURE.

Madame Necker avoit l'habitude d'écrire tous les jours les pensées que la conversation des hommes de lettres, ses amis, faisoit naître en elle, & de recueillir les anecdotes & les bons mots qui lui paroissoient les plus piquans. C'est un *extrait de ce recueil* que son époux vient de publier, & dont les trois premiers volumes se vendent à Paris chez Ch. Pougens. L'esprit qu'on trouve à chaque page rend la lecture de cet ouvrage très-attachante. Elle excite aussi la curiosité par les tems, les intérêts, les hommes & les idées qu'elle rappelle. Elle vous transporte au moment où la littérature étoit le principal objet de l'occupation des esprits sérieux ; & l'on peut y observer la gradation de pensées qui de la parole a fait un art ; de l'art, un instrument ; & de l'instrument, une puissance qui a révolutionné l'univers.

L'ouvrage que nous annonçons est purement littéraire. On y trouve des observations sur le style, toujours ingénieuses & souvent vraies. Les jugemens portés sur les hommes de lettres de cette époque, Buffon, Thomas, Rousseau, Voltaire, Saint-Lambert, Marmontel, sont appuyés sur des motifs pleins de finesse & de sagacité, & qui étendent la sphere des pensées de ceux même dont l'opinion est la plus opposée aux résultats que présente madame Necker.

Buffon a la première place dans son estime, comme écrivain ; & dans ses affections, comme ami : elle revient sans cesse à le peindre, en le louant. Le style de Buffon élevé, noble, majestueux, méthodique dans sa perfection même, plaisoit particulièrement à l'esprit de madame Necker, où l'ordre régnoit comme dans sa vie. Elle donne aussi plusieurs préceptes sur la manière de fixer son attention, de développer ses idées, de les faire valoir en conversation ; de les faire servir à l'emploi de la solitude. Ces préceptes sont tous d'une utilité nouvelle pour les esprits maîtres d'eux-mêmes. Ceux qui doivent tout à l'inspiration de la nature, ne se plaindront point d'être un peu oubliés dans cet ouvrage ; ils n'ont besoin de personne ; mais cette foule d'hommes qui ont obtenu par les efforts du travail des succès véritables & mérités, trouveront dans cet écrit un guide très-éclairé sur le parti qu'on peut tirer de soi-même.

Un culte parfait pour la vertu devoit caractériser les écrits d'une femme telle que madame Necker. Ce culte remplit ses méditations solitaires, après l'avoir dirigée dans toutes les actions de sa vie : ses pensées sur les mouvemens de l'âme, sur le bonheur, sur tout ce qui tient à l'asyle intime au-dedans de soi, où chaque être se retire pour souffrir ou pour être heureux, ces pensées n'auront pas, comme celles de quelques moralistes, le mérite de nous rappeler des souvenirs, des craintes, des impressions momentanées ; de nous étonner enfin comme les révélateurs de nos pensées les plus secrètes ; on ne s'y retrouvera pas : mais ce sera notre faute. Comment ne pas envier le caractère d'une femme qui, adoptant le devoir avant tout, s'étoit tellement identifiée avec lui, qu'elle étoit parvenue à lui soumettre ses pensées, ses mouvemens & jusqu'à la possibilité de concevoir les passions qui le combattent ?

Il y a aussi dans ce recueil des fragmens de lettres qu'elle a écrites aux hommes les plus célèbres de son tems pendant l'espace de 20 années. Elles peignent toujours une âme invariable, constamment livrée au respect pour la morale & au goût le plus vif pour les occupations littéraires. Les différentes circonstances de la vie n'y laissent point leur trace : c'est une seule & même personne qui semble traverser le monde sans pouvoir être modifiée par aucun objet extérieur. Les progrès des armées ne s'y font appercevoir que par quelques réflexions sur la conduite des femmes dans les

différens ages de leur vie. Ces réflexions sont remarquables par leur vérité & par leur finesse.

Parmi les morceaux à remarquer dans cet ouvrage, est un portrait de M. Necker, réunissant beaucoup d'esprit à des observations très-justes. Mais il est impossible de n'y pas blâmer un trop grand abus de comparaisons ; car quoiqu'il existe beaucoup de rapports entre les idées morales & la nature physique, il faut se garder de présenter à double tout ce qu'on dit, & de chercher, pour ainsi dire, un pendant à chacune de ses pensées.

Il est difficile de ne pas préférer à ce genre le petit nombre de pages si simples & si touchantes dont M. Necker a fait précéder l'édition de ce recueil. Comme il écrit pour celle dont il parle ! comme il est occupé de ce qu'il aime ! comme il peint, non pour faire un tableau, mais pour que vous connoissiez celle qu'il regrette, & que vous honoriez sa mémoire avec lui !

Malgré les légers défauts qu'on aperçoit dans le portrait fait par madame Necker, on y trouve sur la vie domestique de son époux un morceau qui a tout le charme de la vérité & du naturel. On peut reprocher à l'ensemble de ce recueil de contenir trop d'éloges. On n'y rencontre pas l'ombre d'une satire contre personne. Ce n'est point cependant au portrait de M. Necker que, selon moi, cette critique s'adresse. Loin de trouver ridicule que sa femme & sa fille soient passionnément enthousiastes de lui, il me semble qu'un homme dont le trait distinctif est d'avoir voulu appliquer la morale austère des individus à la direction des affaires de l'état, doit avoir sa famille pour premier juge de la réputation qu'il mérite. C'est de la continuité, c'est de l'habitude de sa vie ; c'est de ses actions les plus inconnues qu'on peut tirer la preuve de la vérité du caractère qu'il a montré publiquement ; & pour ce genre de gloire seule, je croirois que l'intimité a droit de se faire entendre. (Article communiqué).

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen LECOINTE-PUYRABEAU.

Séance du 1^{er} fructidor.

Doutrepont (de la Dyle) obtient la parole pour une motion d'ordre sur le droit de successibilité accordé par les loix du 4 juin 1793 & du 12 brumaire de l'an 2, aux enfans nés hors du mariage.

Regardez-vous, représentans du peuple, comme vraies, comme utiles, dit l'orateur, toutes les propositions que l'enthousiasme de la philosophie a fait adopter aux législateurs de la France, pendant l'effervescence des mouvemens révolutionnaires ? Ce seroit s'exposer à de grandes erreurs & laisser subsister dans les loix mêmes les bases de l'immoralité & de l'injustice. Nous gémissons encore de la profonde démoralisation, dans laquelle le peuple fut jetté pendant les deux premières années de la république ; nous en ressentons tous les jours les funestes effets. Les ennemis de la France savoient bien qu'ils ne détruiroient jamais l'ouvrage sublime de la liberté, qu'en corrompant nos mœurs, & ce fut cette corruption qu'ils parvinrent alors à faire passer, jusques dans nos loix, en nous parlant le langage de la philosophie & de l'humanité. Je ne lis pas un principe de création nouvelle dans les décrets de la convention nationale des deux premières années de la république, que je n'hésite longtemps avant de l'adopter, & certainement, celui consacré par les loix des 4 juin 1793 & 12 brumaire de l'an 2, qui admet les enfans nés hors du mariage, avec les enfans légitimes, dans la succession de leurs peres & meres, n'étoient pas bien propres à enlever d'emblée, mon assentiment ; c'est de ce principe que je viens vous entretenir, au nom de la justice & des mœurs.

Doutrepont s'attache à prouver que ces loix doivent être modifiées, & voici les principales modifications qu'il propose.

L'enfant né hors du mariage, est membre de la famille dont sa mere est le chef, & non d'autres familles dont elle n'est membre que dans l'ordre des successions.

Il succede aux biens dont la loi permet à sa mere de disposer, à cause de mort, sauf que sa mere peut, à son préjudice, disposer par acte de dernière volonté, d'une dixieme de ces mêmes biens si elle a des héritiers légitimes en ligne directe, & d'une sixieme si elle n'a que des héritiers collatéraux.

L'action en recherche de la paternité, non avouée dans les formes prescrites par la loi, est abolie : les différends qui pourroient exister dans les tribunaux civils, sur cette matiere, sont supprimés avec compensation de dépens.

L'enfant méconnu par sa mere peut jusqu'à l'âge de 30 ans prouver contr'elle sa filiation, & ceux qui, à l'époque de la présente loi, sont âgés de plus de 25 ans, ont encore six ans pour établir cette preuve.

L'enfant né hors du mariage peut être reconnu par son pere naturel, &c. &c.

Le conseil ordonne l'impression & le renvoi à une commission.

Porte, par motion d'ordre, demande qu'on discute le projet de recrutement ; quoique la paix soit probable, il faut, dit-il, se préparer à la guerre : la convention en décrétant la levée en masse sauva la république, le corps législatif lui rendra également un grand service en s'occupant du recrutement.

Cette proposition est adoptée, ainsi qu'une partie du projet sur le recrutement.

Par amendement, le conseil excepte les jeunes gens dans le cas de cette loi, s'ils sont mariés antérieurement à l'époque où le premier projet sur le recrutement a été présenté.

Briot demande la révision de tous les congés. — Cette proposition est renvoyée à la commission.

La discussion continuera demain sur la suite du projet. On a procédé au scrutin pour le renouvellement du bureau. Le résultat en sera publié demain.

Nota. Le conseil des anciens a procédé au renouvellement du bureau. Laloi a été élu président par 88 suffrages : le surplus des voix a été acquis à Chassey. Les nouveaux secrétaires sont Lassay, Berinbrock, Garat & Duffaut.

Bourse du 28 thermidor.

Amsterdam.....	59, 59 1/2	Rente viagere.....	
Idem cour.....	55, 56 1/2	Rente prov.....	19
Hambourg.....	192 1/2, 190 1/4	Tiers consol.....	17 f. 50 c.
Madrid.....	11 f. 58 à 50 c.	Bon 2/3.....	2 f. 30 c.
Mad. effec.....	14 f. 58 c.	Bon 3/4.....	2 f. 54 c.
Cadix.....	11 f. 58 à 50 c.	Bon 1/2.....	106
Cad. effec.....	14 f. 58 c.	Or fin.....	106 1/2
Gènes.....	97 1/2, 95 1/2	Ling. d'arg.....	50 f. 63 c.
Livourne.....	105, 104 3/4	Portugaise.....	97 f. 25 c.
Bâle.....	1/2 per., 2 per.	Piastre.....	5 f. 59 c.
Geneve.....	2 3/4 per.	Quadruple.....	81 f. 50 c.
Lyon.....	pair 10 j.	Ducat d'Hol.....	11 f. 65 c.
Marseille.....	pair 10 j.	Guinée.....	26 1/2
Bordeaux.....	pair 12 j.	Souverain 3/4 l.	75 c. à 55 c.
Montpellier.....	pair 8 j.		

Esprit 5/6, 390 à 400 f. — Eau-de-vie 22 deg., 260 à 270
— Huile d'olive, 1 fr 15 à 20 cent. — Café Martin, 3 f. 10
— Café St-Domingue, 2 f. 80 à 75 c. — Sucre d'Anvers
2 f. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 40 à 55 c. — Savon
Marseille, 1 f. 15 à 20 c. — Coton du Levant, 2 f. 30 à 70
— Coton des isles, 4 f. 25 c. — Sel, 5 f.

A. FRANÇOIS.

DE L'IMPRIMERIE DU PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423.